

- 26 avril 2018
- La Tribune
- CLAUDE PLANTE claud.plante@latribune.qc.ca

Les infos du public font grimper le bilan de la surpêche

SHERBROOKE — La participation du public a fait grimper le bilan de l'opération NORD-SUD contre la surpêche particulièrement dans le lac Memphrémagog. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec annonce une hausse des amendes à près de 450 000 \$, alors qu'elles s'établissaient initialement à près de 270 000 \$.



MARQUIS — PHOTO ARCHIVES LA TRIBUNE, RENÉ **Le bilan de l'opération NORD-SUD, qui a eu lieu en mars en Estrie, a été revu à la hausse.**

L'enquête relative à l'opération NORD-SUD menée en mars dernier en Estrie, plus précisément à Magog, s'est poursuivie et sa conclusion approche, ajoute-t-on. Cette opération portait sur la vente et l'achat de perchaudes, ainsi que sur la possession illégale de ces poissons provenant du lac Memphrémagog.

Le bilan initial a été revu à la hausse et prouve que la collaboration du public mène à des résultats concrets, souligne-t-on. Les 16 perquisitions ont mené à la saisie de 62 kilos de poisson. Le nombre de chefs d'accusation contre 68 individus est passé de 120 à 189.

Les agents ont saisi des embarcations, des véhicules tout-terrain et du matériel de pêche servant à ce braconnage.

Le matin du 14 mars, une centaine d'agents assistés de l'escouade canine de la Protection de la faune du Québec et de la Sûreté du Québec avaient été mis à contribution. Plusieurs perquisitions avaient été réalisées à Sherbrooke, Magog et Stanstead. Plusieurs kilos de perchaude en filet ont été saisis, quelques kilos de cerf de Virginie de même que des embarcations, des véhicules tout-terrain ainsi que des articles de pêche et des équipements servant à la vente de ces poissons, comme des balances.

Rappelons que c'est à la suite d'une longue enquête que les agents ont pu réunir suffisamment de preuves pour intervenir auprès de plusieurs individus qui s'adonnaient à la pêche hivernale et à la vente illégale de perchaude.

Les citoyens sont invités à poursuivre leur collaboration en signalant tout acte de braconnage ou geste allant à l'encontre de notre patrimoine faunique ou de ses habitats à S.O.S. Braconnage par téléphone au 1 800 463-2191, par internet au mffp.gouv.qc.ca/faune/sos-braconnage ou encore en personne à l'un des bureaux de la protection de la faune. L'information demeure confidentielle.